Réf. Farde e-Assemblées : 2654895

N° OJ : **42**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Convention d'occupation de locaux.- Sainte-Catherine 16-19.- Ville de Bruxelles/Frakas Productions.

Le Conseil communal,

L'épisode du Faux Soir est un évènement marquant de la résistance pendant la deuxième guerre mondiale. Il s'agit d'une fausse édition du journal publié le 9 novembre 1943 pour ridiculiser l'occupant et remonter le moral des Belges. Cette publication est considérée comme un acte de résistance par l'humour et l'autodérision.

Plus d'une vingtaine de personnes ont été arrêtées par les Nazis dans la foulée de la publication.

Le Faux Soir représente d'une certaine manière l'esprit Brusseleir et par ailleurs est d'une actualité particulière alors que le rôle dans la presse et de la liberté de la presse est de plus en plus questionnée.

Considérant la motion relative à la déclaration de la Ville de Bruxelles comme commune appartenant à la « coalition du 8 mai », antifasciste, engagée dans le devoir de mémoire et opposée aux idéologies racistes, antisémites, xénophobes, islamophobes, ou liberticides et dictatoriales.

La Ville de Bruxelles veut soutenir le projet de film historique qui sera tourné essentiellement sur son territoire. Pour ce faire, la Ville souhaite mettre à disposition des locaux pour les équipes de production. Il s'agit de sa contribution à préserver la mémoire de cet acte de résistance pendant l'occupation nazie et s'associer à un outil pédagogique nécessaire. Par ailleurs la participation logistique de la Ville est une forme de soutien à la création cinématographique à Bruxelles.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de collaboration entre Frakas Productions, sis Boulevard de la Sauvenière 130 à 4000 Liège et la Ville de Bruxelles en vue de l'occupation des locaux sis Place de Sainte-Catherine 16-19 à 1000 Bruxelles dans le cadre de la préparation du tournage du film "LE FAUX SOIR", produit par Frakas Productions.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : les modalités de collaboration entre Frakas Productions, sis Boulevard de la Sauvenière 130 à 4000 Liège et la Ville de Bruxelles en vue de l'occupation des locaux sis Place Sainte-Catherine 16-19 à 1000 Bruxelles dans le cadre de la préparation du tournage du film "LE FAUX SOIR", produit par Frakas Productions sont adoptées.

Annexes :

FR_Convention_frakas_productions_Sainte Catherine 16-19 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)